

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-quatrième session

**POINT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES AFFÉRENTES À LA THÉMATIQUE
MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUR LE
PROGRAMME DE L'OIM EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE**

POINT SUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES AFFÉRENTES À LA THÉMATIQUE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SUR LE PROGRAMME DE L'OIM EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Introduction

1. Le présent document a pour objet d'informer les États Membres des faits nouveaux relatifs à la thématique migration, environnement et changement climatique et au programme de l'Organisation en matière de durabilité environnementale survenus à l'OIM depuis la dernière fois que l'Administration a rendu compte de cette question au Comité permanent des programmes et des finances, en octobre 2017. Il s'agit du cinquième compte rendu demandé par les Membres depuis 2014¹, ce qui témoigne de l'importance qu'ils attachent à la question. Le document passe en revue les faits nouveaux institutionnels, les contributions aux processus mondiaux et régionaux d'élaboration de politiques et les activités se rapportant à la thématique migration, environnement et changement climatique, et présente les prochaines étapes².

Faits nouveaux institutionnels concernant la thématique migration, environnement et changement climatique

2. Le Directeur général a entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie institutionnelle, fondée sur le constat que le changement climatique a, et continuera d'avoir, un impact important sur le paysage migratoire actuel et futur et que, par conséquent, pour mieux anticiper les défis futurs, il y a lieu d'accorder la priorité au renforcement de la résilience. C'est pourquoi les politiques et pratiques migratoires actuelles ne peuvent se permettre d'ignorer les incidences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la migration. Mais, dans le même temps, elles doivent également tenir compte des effets de la migration sur l'environnement. L'OIM investit constamment dans le renforcement de ses capacités institutionnelles afin d'obtenir des résultats dans ce domaine, et pour aider ses Membres à relever les défis actuels de la migration environnementale.

3. Dès le début des années 1990, l'OIM a élaboré un programme de travail complet qui aborde la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique sous tous ses aspects, de l'intervention d'urgence en réponse aux aléas à la gestion des migrations. Ses activités, menées à l'échelle mondiale, régionale, nationale et infranationale, portent sur l'analyse et l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, la recherche et la collecte de données, la gestion des connaissances, la sensibilisation, l'établissement de partenariats, le droit international de la migration, la collecte de fonds et les opérations.

4. Depuis sa création en 2015 – ce qui fait d'elle la première structure institutionnelle d'une organisation intergouvernementale entièrement consacrée aux questions de mobilité humaine dans le contexte du climat et de l'environnement –, la Division Migration, environnement et changement climatique s'est élargie et compte désormais des effectifs au Siège, au Bureau de l'OIM à New York et dans cinq bureaux régionaux. Du personnel de projet temporaire est recruté sur le plan régional et national pour mettre en œuvre des activités sur le terrain. Avec l'aide de cette structure institutionnelle en plein développement, l'OIM est à même d'élaborer des activités dans le monde entier.

¹ La thématique migration, environnement et changement climatique a été examinée à la 105^e session du Conseil (voir le document C/105/49), ainsi qu'aux 14^e, 16^e, 18^e et 21^e sessions du Comité permanent des programmes et des finances (voir les documents S/14/8, S/16/13, S/18/8 et S/21/7, respectivement). Elle a également été débattue lors du Dialogue international sur la migration en 2008 et en 2011.

² Le présent document porte principalement sur les activités relevant de la Division Migration, environnement et changement climatique du Département de la gestion des migrations, et ne s'intéresse pas aux programmes de l'OIM en cas de crise, tels que les activités de réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence.

5. Consciente du caractère transversal de la question et de ses articulations avec, notamment, les opérations qu'elle mène dans le contexte de catastrophes (réduction des risques de catastrophe, préparation, interventions d'urgence et relèvement), l'OIM a renforcé ses mécanismes de coordination internes en créant un poste de chargé de programme sur l'environnement, le changement climatique et les déplacements liés aux catastrophes. Ce poste relève à la fois du Département de la gestion des migrations et du Département des opérations et des situations d'urgence et permet ainsi d'assurer une collaboration systématique et stratégique et un partage des compétences entre départements et divisions. Ces efforts visent à articuler étroitement les activités d'orientation de l'OIM et ses opérations sur le terrain, à l'appui d'une approche cohérente et stratégique de la mobilité humaine liée au climat et aux catastrophes à l'échelle de l'institution.

Faits nouveaux institutionnels concernant le programme de l'OIM en matière de durabilité environnementale

6. Lancé en 2017, le programme de travail de l'OIM sur la durabilité environnementale vise à intégrer systématiquement les principes y afférents dans les politiques, stratégies, programmes, projets et opérations de l'Organisation, ainsi que dans sa gestion des installations, et à s'assurer que les efforts déployés dans ce domaine transversal soient conformes aux engagements et aux normes des Nations Unies.

7. En 2017, l'OIM est devenue membre du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, au sein duquel elle prend une part active aux groupes chargés de questions spécifiques, et notamment au groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique. En outre, elle a intensifié sa participation à des initiatives mondiales afférentes à la durabilité environnementale et à la migration. Pour faciliter la mise en place de pratiques durables sur le plan environnemental en matière d'énergies renouvelables et d'évaluations environnementales, l'OIM a codirigé l'élaboration du plan d'action mondial pour des solutions énergétiques durables dans les situations de déplacement et de son plan de travail, et se concerta régulièrement avec les coordonnateurs pour les questions de durabilité environnementale d'un certain nombre d'organismes humanitaires.

8. En ce qui concerne les politiques internes, il convient de citer l'élaboration de la première politique environnementale de l'OIM, qui vise à mettre en concordance les activités de l'Organisation avec les normes environnementales mondiales afin d'améliorer la durabilité environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources et la qualité des résultats des projets. Le projet de politique environnementale fait actuellement l'objet d'un examen interne et devrait pouvoir être mis en œuvre au second semestre de 2019. Des principes en matière de durabilité environnementale ont été officiellement incorporés dans certaines politiques internes clés, telles que le cadre de gestion axé sur les résultats.

9. S'agissant des projets, un système de marqueur environnemental est en cours d'élaboration. Cet outil, qui doit permettre d'évaluer, de gérer et de surveiller les risques et impacts environnementaux au niveau des projets, pourrait être lancé dans le cadre du système Prima for All en 2020, selon les financements disponibles. En 2017, un inventaire des gaz à effet de serre a été effectué à titre expérimental dans trois bureaux de l'OIM, dans le but d'établir un modèle sur mesure permettant de rendre compte de la performance environnementale conformément aux normes des Nations Unies. Le champ d'application de cet inventaire a été étendu en 2018, pour couvrir sept bureaux régionaux.

10. Pour la suite, l'OIM élaborera une stratégie de durabilité environnementale conforme à la future stratégie 2020-2030 de gestion de la viabilité au sein du système des Nations Unies et instituera un système de suivi de la performance environnementale, sous réserve des fonds disponibles.

Contributions de l'OIM aux processus politiques pertinents à l'échelle mondiale et régionale

11. Les activités d'orientation de l'OIM en matière de migration environnementale poursuivent deux objectifs : intégrer les questions environnementales et climatiques dans les processus politiques relatifs à la migration, et intégrer les questions migratoires dans les processus relatifs à l'environnement et au changement climatique, afin d'améliorer la cohérence des politiques et d'aider les États à relever les défis que pose la migration environnementale.

12. En 2018, l'OIM s'est employée à faciliter et à créer des synergies entre deux événements historiques pour la gouvernance de la migration environnementale : l'élaboration et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que l'élaboration et l'adoption, à la 24^e session de la Conférence des Parties (COP24) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), des Recommandations du rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face (décision 10/CP.24).

13. L'Accord de Paris de 2015 a reconnu que les États qui engagent une action climatique ont des obligations en matière de droits de l'homme des migrants. Il a débouché sur la création de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, qui a pour mission d'élaborer des recommandations visant à prévenir et à réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques et à y faire face. Au terme d'un processus de deux ans, la décision 10/CP.24 a été adoptée en décembre 2018 par la COP24. En tant que membre fondateur de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, l'OIM a activement contribué à l'élaboration des Recommandations, notamment en jouant un rôle de fer de lance dans la mise en œuvre de plusieurs volets du plan de travail de l'Équipe spéciale et en apportant régulièrement des contributions techniques. En mai 2018, au nom de l'Équipe spéciale, elle a organisé conjointement avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes une réunion mondiale des parties prenantes, qui a été déterminante pour l'élaboration des Recommandations. En décembre 2018, l'Équipe spéciale a été chargée par la COP24 de poursuivre ses activités. L'OIM est étroitement associée aux discussions sur les moyens stratégiques permettant d'aller de l'avant.

14. L'OIM collabore étroitement avec la CCNUCC à l'échelle tant mondiale que régionale. Aux 23^e et 24^e sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP23 en novembre 2017, et COP24 en décembre 2018), elle a mené la coordination entre les organismes des Nations Unies, notamment en coorganisant avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) les manifestations phares des Nations Unies sur la mobilité humaine et le changement climatique. L'OIM a également entrepris de resserrer sa coopération régionale avec la CCNUCC. En association avec le centre régional de collaboration de cette dernière à Panama, elle évalue l'intégration de la mobilité humaine dans les stratégies de changement climatique d'un groupe de pays pilotes dans les Amériques.

15. L'objectif 2 du Pacte mondial – adopté en décembre 2018 – reconnaît clairement que le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles sont des facteurs de migration. Quant à l'objectif 5, il énonce des mesures susceptibles d'être prises dans le contexte du changement climatique pour que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples. En outre, plusieurs autres objectifs concernent directement les questions de migration environnementale. Tout au long du processus de négociation, l'OIM a, à leur demande, apporté à des États des contributions techniques sur des aspects relatifs à la migration environnementale, en élaborant des documents d'orientation, en organisant et en participant à des consultations régionales et nationales, et en organisant des séances d'information régulières à l'intention des diplomates en poste à New York, en partenariat avec la CCNUCC et le Bureau du Haut Représentant

pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La fourniture d'un appui en matière de formulation des politiques à l'échelle régionale a été considérée comme une priorité clé, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte mondial.

16. L'OIM a contribué aux discussions d'orientation relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en organisant et en participant à des manifestations parallèles sur les objectifs 6, 7 et 15 (eau et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; et vie terrestre, respectivement) lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018.

17. En ce qui concerne le couple migration-eau, l'OIM a intensifié son action en apportant son concours à des processus clés de coordination et de formulation des politiques, en étroite collaboration avec des organismes, les milieux universitaires et des États Membres. En 2018, elle est devenue membre d'ONU-Eau, l'organe de coordination chargé d'améliorer la cohérence sur les questions relatives à l'eau à l'échelle du système des Nations Unies. La migration liée à l'insécurité hydrique a également été considérée comme une priorité par des bureaux de l'OIM dans de nombreux pays, entre autres sur la base des données recueillies par la Matrice de suivi des déplacements en 2018. L'OIM a organisé ou coorganisé plusieurs manifestations de sensibilisation, y compris à l'occasion de la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action 2018-2028, sur le thème « L'eau pour le développement durable », du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2018, et de la Semaine mondiale de l'eau. Elle a, par ailleurs, renforcé son système de coordination interne entre ses programmes en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène et ses activités d'orientation sur l'eau et la migration.

18. L'OIM a continué de collaborer étroitement avec un certain nombre de partenaires dans le cadre d'activités opérationnelles et d'orientation conjointes, y compris la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le HCR. Elle a apporté des contributions, entre autres, à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (COP13, en septembre 2017) et à la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (mars 2019). Elle a noué des partenariats de travail sur la migration environnementale avec plus de 400 entités, y compris les milieux universitaires, la société civile, des organismes des Nations Unies et les médias. L'OIM continue de considérer l'établissement de partenariats comme un aspect essentiel de l'appui technique qu'elle fournit aux États sur cette question transversale, et s'attache en priorité à élaborer et à consolider des cadres de coopération avec des entités possédant une expertise complémentaire.

19. Consciente de l'importance fondamentale de la dimension régionale, l'OIM a renforcé sa participation aux processus politiques régionaux, contribuant aux discussions régionales sur la migration, l'environnement et le changement climatique dans toutes les régions du monde, et notamment à celles menées avec la Commission de l'océan Indien, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Conférence régionale sur les migrations, la Conférence sud-américaine sur la migration et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

20. En sa qualité d'invité permanent du Comité de pilotage de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, l'OIM a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques de l'Initiative Nansen, du cadre stratégique de la Plateforme et de son plan de travail 2016-2019, contribuant ainsi à répondre aux besoins de protection des personnes déplacées par-delà les frontières dans le contexte des catastrophes et du changement climatique.

Plus particulièrement, en étroite collaboration avec d'autres partenaires de la Plateforme, dont le HCR, elle a appuyé la mise en œuvre des priorités stratégiques suivantes :

- a) Comblent les lacunes en matière de connaissances et de données, notamment en coprésidant et en faisant avancer les travaux du groupe de travail sur les données et les connaissances de la Plateforme et en contribuant aux recherches ;
- b) Appuyer l'identification et la mise en œuvre de pratiques efficaces, en renforçant les capacités des fonctionnaires gouvernementaux et en élaborant des documents d'orientation ;
- c) Promouvoir la cohérence des politiques et l'élaboration de politiques en menant des actions de mobilisation et de sensibilisation conjointes et en fournissant un appui technique à des processus politiques mondiaux et régionaux clés.

21. L'OIM a intensifié ses efforts visant à sensibiliser aux déplacements liés aux catastrophes et à faire connaître les activités qu'elle mène conjointement avec la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes. Elle a communiqué des informations sur ces activités conformément à ses engagements en matière de présentation de rapports au titre de cadres tels que la CCNUCC, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Sommet mondial sur l'action humanitaire. Toutes les informations et rapports y afférents sont disponibles sur une page spéciale du portail sur la migration environnementale de l'OIM³. Pour mettre en œuvre des projets et des activités de renforcement des capacités à l'appui du plan de travail 2016-2019 de la Plateforme, l'OIM a bénéficié de fonds versés par les Gouvernements du Bangladesh, de la France, de l'Allemagne et de la Suisse, ainsi que par l'Union européenne. Le financement d'un poste spécifique à l'OIM par le Gouvernement de l'Allemagne a pris fin en août 2018. Afin d'assurer la continuité de l'appui fourni à la Plateforme, l'OIM a mobilisé des fonds et du personnel temporaires, tout en poursuivant les discussions avec les donateurs sur les besoins de financement pour appuyer la mise en œuvre de la phase 2019-2022 des activités de la Plateforme. Elle contribue activement aux discussions stratégiques sur cette question et reste déterminée à soutenir la prochaine phase des activités de la Plateforme.

Activités de l'OIM relatives à la thématique migration, environnement et changement climatique

22. Depuis les dernières informations communiquées au Comité permanent, un nombre croissant de projets relatifs à la migration, à l'environnement et au changement climatique ont été élaborés et mis en œuvre. Actuellement, 14 projets sont menés dans diverses régions du monde, pour un coût total d'environ 6 millions de dollars E.-U.. Ils portent sur tous les aspects de la migration environnementale : élaboration de politiques nationales et régionales ; évaluation des tendances de la migration liée au climat sur le plan interne, régional ou mondial ; amélioration des capacités de recherche et des réponses aux catastrophes et aux effets climatiques ; et renforcement des capacités des décideurs et des autorités locales en matière de gestion des migrations liées au climat. Certains projets portent sur des domaines novateurs : au Sénégal, un projet associe les migrants de retour à des activités de résilience au climat, tandis qu'au Maroc, un autre promeut la participation de la diaspora à l'agro-écologie.

23. Le Fonds de l'OIM pour le développement est un important instrument de financement d'activités relatives à la migration environnementale. À l'heure actuelle, il finance six projets thématiques. À la demande des gouvernements intéressés, le Fonds peut fournir un financement de démarrage pour des initiatives nationales et régionales visant à susciter une mobilisation nationale et intersectorielle sur la question de la migration environnementale. Les questions de sexospécificité sont intégrées dans la conception et la mise en œuvre de ces projets, qui sont tous évalués 6 à 12 mois après leur achèvement pour en tirer des enseignements.

³ <https://environmentalmigration.iom.int/platform-disaster-displacement>.

24. L'OIM a facilité l'examen de lois et de politiques à l'échelon national et régional, fournissant des contributions techniques à des États qui élaborent des législations et des politiques tenant compte de questions relatives à la migration environnementale. Par exemple, elle a apporté son concours à la rédaction d'une politique migratoire au Kenya, ainsi qu'à la politique nationale du Vanuatu sur le changement climatique et les déplacements provoqués par une catastrophe. Par ailleurs, les États sont de plus en plus désireux de savoir comment intégrer la migration environnementale dans leurs politiques migratoires et dans d'autres politiques pertinentes, telles que celles relatives aux catastrophes et au changement climatique. Étant donné ses compétences spécialisées dans ce domaine, l'OIM a à cœur d'intensifier ses efforts en vue d'aider les États à élaborer et à mettre en œuvre des cadres politiques et juridiques cohérents dans les divers domaines afférents à la migration environnementale (migration et déplacements, migration de main-d'œuvre, changement climatique, environnement, catastrophes et gestion des terres).

25. Le programme de l'Organisation en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la migration, de l'environnement et du changement climatique continue d'être une composante majeure du soutien fourni aux États. Créé en 2013, ce programme est fondé sur le manuel de formation, disponible dans cinq langues (anglais, français, espagnol, russe et azerbaïdjanais). Entre 2017 et 2019, il a bénéficié à plus de 200 décideurs de 29 pays, à la faveur de six ateliers nationaux et de trois ateliers régionaux (Pacifique, Amérique centrale et Caraïbes). L'OIM s'est associée à la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes et à l'Agence allemande de coopération internationale – dans le cadre de son projet de gestion durable de la mobilité dans le contexte du changement climatique – pour l'organisation de certains de ces ateliers.

26. En 2017 et 2018, l'OIM a intensifié ses activités de communication sur la thématique migration, environnement et changement climatique : publication de messages sur les médias sociaux (le compte Twitter IOM Environment compte actuellement plus de 5 000 suiveurs, contre 3 330 en octobre 2017) ainsi que d'un bulletin d'information mensuel⁴, mise à jour régulière du portail sur la migration environnementale (cinq nouvelles pages), création d'une nouvelle page Web sur le site Internet de l'OIM, réalisation de 12 histoires visuelles et de 10 vidéos, et réponses à plus de 20 demandes de médias en moyenne par an. Elle a, en outre, fait connaître ses compétences spécialisées lors de plus de 70 manifestations techniques et de haut niveau et a produit 10 nouvelles publications thématiques.

Étapes suivantes (2019-2020)

27. Ces prochains mois, l'OIM envisage de contribuer intensivement, en partenariat avec des entités pertinentes, aux travaux préparatoires du Sommet sur l'action climatique 2019 des Nations Unies, qui se tiendra le 23 septembre à New York. Ce sommet doit stimuler et accélérer la mise en œuvre de l'action pour le climat dans le monde entier. L'OIM est déterminée à appuyer les efforts des États visant à attirer, lors du Sommet, l'attention sur les enjeux de la migration en identifiant et en présentant de bonnes pratiques en place et des actions potentielles qui permettent de relever les défis de la migration et du changement climatique. En outre, elle entend apporter un appui sans réserve aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour mettre en relief les réalisations du système des Nations Unies sur le plan de la durabilité environnementale et de neutralité climatique internes, et pour renforcer les engagements des Nations Unies dans ce domaine.

⁴ Bulletins du portail sur la migration environnementale, disponibles à l'adresse : <https://us10.campaign-archive.com/home/?u=de24e8e8ad97c261502582454&id=277f364351>.

28. En ce qui concerne la mise en œuvre du Pacte mondial et des Recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, l'OIM continue d'analyser les conséquences stratégiques et opérationnelles pour les politiques et pratiques en matière de migration environnementale, surtout à l'échelle nationale et régionale, afin de concrétiser les engagements mondiaux sous la forme de pratiques efficaces. L'OIM collaborera étroitement avec des partenaires pertinents, notamment dans le cadre du Réseau des Nations unies sur la migration, afin d'aider les pays à être mieux armés pour faire face aux défis migratoires que posent le changement climatique et la dégradation de l'environnement. À cet égard, un renforcement de la coopération régionale s'imposera. L'OIM a l'intention d'accroître sa mobilisation dans ce domaine, notamment par des activités vedettes conjointes telles que, par exemple, le projet de renforcement de la protection et de l'autonomisation des migrants et des communautés touchés par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique, qui vise à élaborer une réponse régionale fondée sur la sécurité humaine aux migrations dues au changement climatique et aux catastrophes.

29. En mars 2019, l'OIM a organisé une séance d'information sur la thématique migration, environnement et changement climatique à laquelle ont assisté plus de 70 représentants d'États Membres et observateurs des missions diplomatiques basées à Genève. Cette séance a notamment été l'occasion pour l'Administration de consulter les participants au sujet des modalités d'une participation plus active des États Membres au niveau thématique, conformément au mandat et aux objectifs stratégiques de l'Organisation.